



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 12/07/2023

N/Réf. : UCL30004_711_PUN
Gest. : AA
V/Réf. : 2311-0030/08/2023-178PR
Corr DPC: E. DEMELENNE
NOVA : 16/PFU/1897013
Corr DU: A.-S. Vanhoudenhove L. Lejeune

UCCLE. Bois de Verrewinkel / rue de Percke
(= Bois de Verrewinkel classé comme site)
DEMANDE DE PERMIS UNIQUE : Implanter une cabine
haute tension sur la zone de stationnement en bordure du bois
de Verrewinkel

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 26/06/2023, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 05/07/2023, concernant l'objet sous rubrique.

CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE

L'arrêté du 19/07/1990 classe comme site « l'ensemble formé par le bois du Verrewinkel ».



Contexte patrimonial et localisation projetée du projet (point rouge) (© Brugis / plan extr. du dossier de demande)

1/3

La demande porte sur l'installation d'une cabine haute tension dans l'emprise du bois de Verrewinkel, sur un terrain dégagé utilisé comme parking, situé à proximité de l'entrée du site depuis la rue de Percke. Le terrain est revêtu de dolomie et séparé du bois de Verrewinkel par une clôture en châtaignier.

L'installation est prévue en remplacement de l'armoire existante implantée à hauteur du n° 122 de la rue de Percke, assurant la distribution du réseau domestique du quartier, qui doit être déclassée pour des raisons techniques (matériel obsolète, réseau arrivé à saturation).



Terrain de parking situé à l'entrée du site de la rue de Percke (© Google Streetview) et vue de l'armoire existante à supprimer (extr. du dossier de demande)

Précisons que ce parking apparaît sur les photographies aériennes à partir de 1977, à proximité d'un terrain de football lui-même renseigné à partir de 1958. Entre-temps, le terrain de football a disparu et l'emprise du parking semble avoir été réduite.



Vues aériennes de 1977 et récente (©Bruciel)



Implantation, photomontage et plan de la cabine projetée (© Google Streetview et document joint à la demande)

L'implantation et l'emprise du matériel existant ne permettant pas son remplacement in situ selon les normes existantes, le demandeur a opté pour la réalisation d'une nouvelle cabine sur le terrain de parking situé à proximité. Il s'agit d'une cabine de type standard (325 x 250 x 223 cm) revêtue, en raison de son

contexte paysager, d'un bardage à claire-voie en mélèze de teinte naturelle. Il est prévu de l'implanter dans l'angle du parking, afin de gêner le moins possible les accès existants au bois, tout en permettant l'accès pour l'entretien de la cabine.

AVIS

Tout en souhaitant réduire le plus possible l'impact de la cabine sur son environnement paysager, la CRMS émet un avis favorable sous les conditions suivantes. Elle demande d'utiliser une couleur plus foncée (vert RAL 6003) sous le bardage que celle prévue, une teinte foncée se voyant moins dans un environnement planté. Elle demande également d'associer quelques dispositifs écologiques au bardage en bois, tels hôtels à insectes... Afin d'intégrer au mieux la cabine, l'Assemblée demande de veiller à planter les abords, en recommandant de réduire l'emprise du parking (en raccourcir la longueur), afin que la zone devant la cabine puisse également être plantée. Enfin, elle précise qu'il faut minimiser l'impact sur le site lors de la mise en œuvre des travaux.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à : edemellenne@urban.brussels ; asvanhoudenhove@urban.brussels ; llejeune@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; cleclercq@urban.brussels